

## Règlement du jeu « Voucher Gratuit chaque Vendredi »

### Article 1 :

TravelTodo organise un jeu gratuit intitulé « Voucher Gratuit chaque Vendredi » qui consiste à faire gagner un séjour Gratuit chaque vendredi.

### Article 2 : Durée

Ce jeu débute le 11 Novembre 2022 et prend fin le 25 Novembre 2022 et concerne uniquement les vendredis de la période soient les jours suivants : le 11, 18 et 25 Novembre 2022.

### Article 3 : Conditions de participation.

La participation au jeu est entièrement gratuite. Elle est ouverte à toute personne résidante en Tunisie.

- Pour Participer au jeu, il suffit de :  
Commander un séjour d'hôtel en Tunisie le vendredi à travers traveltodo soit en Agence ou en ligne durant la période du jeu avec un montant ne dépassant pas les 500 dinars TTC.

La participation au jeu est interdite aux membres du personnel et de ses collaborateurs, permanents ou occasionnels de la société organisatrice.

Tout mineur participant à ce jeu devra se faire représenter pour les besoins du présent jeu par son tuteur légal. Les participants ne devront en aucun tenir des propos, commentaires ou images insultantes ou dégradantes, contraires aux lois et règlements, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, ou portant atteinte aux droits d'un tiers.

### Article 4 : Mécanisme du Jeu et du tirage au sort :

Le tirage au sort s'effectuera par l'huissier de Justice Maitre Khawla Chagtmi durant la période du jeu , chaque vendredi de la semaine, dans le siège de Traveltodo : Angle rue des Entrepreneurs et rue du : Métal, Imm Sofide, 3ème étage - 2035 Chargaia II, Tunis.

1. L'huissier de justice Maitre Khawla Chagtmi va définir le numéro de voucher gagnant chaque vendredi matin sur la base du logiciel interne de traitement des Vouchers de Traveltodo.
2. Le responsable des ventes aura la charge de suivre l'évolution des vouchers enregistrés chaque vendredi jusqu'à l'enregistrement du numéro du voucher gagnant déjà choisi par le huissier de justice.
3. Le responsable des ventes appellera l'agence au moment de la réservation pour annoncer que le client a gagné le « voucher gagnant » et que son séjour sera offert par Travelodo.

4. Dans le cas où le numéro de voucher Gagnant soit relatif à une réservation en ligne le responsable des ventes aura la charge d'appeler le client en lui demandant de venir à une des agences traveltodo pour lui rembourser.

#### **Article 5 : Utilisation de l'identité du gagnant**

Chaque gagnant autorise par avance à diffuser son nom, prénom éventuellement sa photo lors de toute manifestation publique promotionnelle liée à la présente opération ainsi que des opérations ultérieures de communication sur les marques de la société organisatrice, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération ou tout autre recours de quelque nature qu'il soit.

Le participant renonce à son droit à l'image et ne pourra réclamer à TravelTodo quelconque indemnité qu'elle soit. TravelTodo s'engage aux respects des coordonnés sur la loi relative à la vie privé et de sa pérennité.

#### **Article 6 : Clauses particulières**

TravelTodo déclare et garantit que le jeu « Voucher gratuit chaque vendredi » respecte les règles Déontologiques en matière de jeux promotionnels. TravelTodo s'engage à honorer le prix relatif au présent jeu. La participation à ce jeu emporte l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du résultat du jeu. TravelTodo ne saurait être tenue pour responsable.

#### **Article 7 : Fraudes**

TravelTodo pourra annuler tout ou une partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de les éliminer du jeu et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

#### **Article 8 : Modifications, Réserves, Limitations de responsabilités**

L'organisatrice se réserve le droit de modifier, écourter, interrompre, ou annuler le présent jeu dans l'éventualité d'un cas de force majeure ou de tout autre événement indépendant de sa volonté, qui rendrait impossible la poursuite du jeu conformément au présent règlement. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée de ce fait, et aucun dédommagement ne pourra être

demandé par les participants. L'organisatrice se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Toute interruption du présent jeu, ainsi que toute modification du présent règlement feront l'objet d'un avenant.

#### **Article 9 : Le règlement du jeu**

Le présent règlement est déposé auprès de l'huissier notaire : Maitre Jamila Zitoun sise à 3 Avenue Farhat Hached, Ariana, 2080.

#### **Article 10 : Déclarations**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement et de l'arbitrage de TravelTodo pour les cas prévus et non prévus. TravelTodo et les participants au jeu s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif, et sous réserve des dispositions légales, les tribunaux de Tunis seront les seuls compétents.

